

Charte d'utilisation d'un broyeur de végétaux Collebole et cie

Nom prénom :

adresse :

tel : mail

adhérent à : ☞ Collebole et Cie, ☞ Corrélation ☞ Parc et jardins de l'Oise

Je m'inscris pour participer au réseau des usagers du broyeur

Le matériel mis à disposition est composé de :

- un broyeur de marque SUPER PAIN de type 280, valeur à neuf de 2950€TTC (poids 110 kg)
- une remorque, valeur 500€
- accessoires

Je m'engage à respecter les règles de fonctionnement précisées ci après :

- Collebole se dégage de toute responsabilité en cas d'accident causé par une utilisation non conforme du matériel ainsi qu'à un manquement au port d'équipement de protection individuel.
- Le broyeur est sous la responsabilité de chaque usager qui devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile.
- L'usager assure la garde matérielle et juridique du matériel. Il est responsable de l'utilisation du matériel et des dommages causés par et au matériel. (vérification conseillée auprès de l'assureur personnel)
- Tout dommage causé au matériel suite à une utilisation non conforme relève de sa responsabilité. L'association se réserve le droit de facturer les réparations qui s'imposent à l'usager. En cas de perte ou vol , une indemnité sera facturée sur la base du matériel neuf , déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 0,8% par mois.
- l'usager devra avoir suivi la formation dispensée par Collebole lors d'une séance de démonstration et avoir pris connaissance du guide d'utilisation.
- Le matériel circule périodiquement sur chacune des associations selon un planning établi en concertation
- L'usager va chercher et rapporte le broyeur propre sur le lieu de stockage du référent , à savoir Gîte du Paty à Buicourt /Clos cadoux à Abbecourt/ Chez patrick Meyrant à Villers St Sépulcre
- Une remorque peut être mise à disposition. Le transport de la remorque nécessite une boule d'attelage et une plaque d'immatriculation à fixer
- Lors de la prise et du retour du broyeur un état des lieux du matériel sera effectué, entre le référent et l'usager. En cas de problème technique, le broyeur sera acheminé au clos cadoux pour assurer des opérations de maintenance.
- Le plein du réservoir doit être effectué avant le retour du matériel .

Je m'engage à

- avoir souscrit une assurance responsabilité civile et vérifié auprès de mon assureur les conditions
- installer le matériel avec prudence et diligence, conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur.
- respecter les règles de sécurité indiquées sur la fiche technique et affichées sur le broyeur
- respecter la procédure et à porter les équipements de protection individuels adéquats.
- broyer des végétaux jusqu'à 50mm maximum, hors cailloux et terre
- renseigner une fiche d'utilisation
- acquitter ma cotisation journalière soit 20€ par jour puis 10 € par jour supplémentaire
- promouvoir le jardinage naturel.

Je fournis lors de l'emprunt :

un chèque de caution de 500€ (non encaissé) dont le montant ne limite pas la responsabilité financière

mon adhésion annuelle de 30€

nombre de jours utilisés envisagés

Fait à

en 2 exemplaires

Lu et approuvé

Collebole

Lu et approuvé

l'usager

